

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SCIENTIFIQUE

Préambule

Le projet Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de Changement Climatique pour l'Elevage Pastoral au Tchad (ACCEPT) est un projet de recherche-action en partenariat (RAP) qui vise à contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens dans un contexte de changement climatique. De manière plus spécifique, il s'agit de produire des connaissances, tester et évaluer des innovations et fournir des outils d'aide à la décision facilitant l'adaptation des pasteurs et des agro-pasteurs au changement climatique, dans un contexte d'accentuation de la compétition sur les ressources agro-sylvo-pastorales. Il est mis en œuvre par un consortium constitué de l'Institut de Recherches en Elevage en Développement (IRED), de la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Le projet ACCEPT a été effectivement lancé en janvier 2020. Il est financé par l'Union Européenne à travers le dispositif DESIRA (définition).

Dans l'exécution du projet, il prévu la mise en place d'un Conseil Scientifique¹.

Le présent règlement intérieur fixe la composition, le rôle, le mandat et le fonctionnement du Comité Scientifique (CS).

Article 1 : Missions et Attributions du Conseil Scientifique

Le CS a pour missions de faire des recommandations à la Coordination du projet ainsi qu'aux partenaires du consortium dans la stratégie scientifique de mise en œuvre du projet et dans la valorisation des résultats des activités de recherche-développement.

Les attributions du CS se présentent comme suit :

- (i) Analyser la pertinence scientifique des activités de recherche qui sont mises en œuvre par les groupes thématiques ACCEPT et leurs intérêts pour le développement ;
- (ii) Evaluer les acquis des groupes thématiques et faire des propositions sur leurs orientations ;
- (iii) Examiner la valorisation des acquis scientifiques et techniques et appuyer leur diffusion.

Article 2 : Composition, Sélection et Mandat des membres du Conseil Scientifique

2.1 : De la composition

Le Conseil Scientifique est composé de personnalités scientifiques reconnues dont les activités professionnelles sont extérieures à la mise en œuvre du projet.

2.2 : De la sélection

Les membres du Conseil Scientifique sont choisis *intuiti personae* sur la base de leurs compétences dans les domaines de la recherche/développement et/ou de la formation, couvrant autant que possible tous les domaines d'activités du projet ACCEPT.

Leur sélection est proposée par le consortium des trois partenaires IRED, PPT et CIRAD et validée par le Comité de Pilotage du projet selon l'Accord de Consortium en son point 8.2.1.

La liste initiale des membres pressentis du CS est en annexe du présent document ; elle est susceptible d'évoluer durant la mise en œuvre du projet à l'initiative du consortium.

¹cf. Tâche-4.1.2 Création des comités (pilotage et scientifique) page 21 du document projet

2.3 : Du mandat

La durée du mandat des membres du CS est liée à celle du projet soit quatre (04) ans.

Article 3 : Fonctionnement du Conseil Scientifique

3.1 : Du bureau

Le CS désigne parmi ses membres, un Bureau constitué d'un Président, assisté d'un Vice-président. La désignation des membres du bureau se fait par consensus.

Le secrétariat du CS est assuré par l'Assistant Technique et Scientifique d'ACCEPT. Il est appuyé par l'un des correspondants du consortium.

3.2 : Du déroulement des sessions

Le CS se réunit en session plénière une fois par an sur convocation du Coordonnateur du projet.

La convocation doit être envoyée un mois à l'avance pour que les 2/3 des membres du CS au moins puissent être présents.

En plus de ces réunions annuelles, et si le consortium en éprouve le besoin, le CS peut se réunir en session extraordinaire pour aborder un ou plusieurs points particuliers.

Le CS peut aussi être consulté à distance pour toute question sur laquelle son avis serait utile.

L'ordre du jour des réunions est défini par la coordination du projet en concertation avec l'ensemble des membres du CS.

Sur la base des points inscrits à l'ordre du jour, le CS peut inviter à ses travaux des personnes ressources : scientifiques, décideurs politiques, partenaires techniques et financiers (PTF), coordinateurs de projets ou des réseaux, organisations professionnelles, entrepreneurs, etc.

3.3 : De la tenue des réunions

Le Président du CS dirige les travaux avec l'appui du secrétariat du CS. Il est assisté à cet effet par les autres membres du Bureau. Il veille au bon déroulement des débats, prononce l'ouverture et la clôture des travaux de chaque session, dirige les discussions, veille à l'application du règlement intérieur et proclame les résolutions et recommandations, sur une base consensuelle.

Au terme des travaux, le Président du CS soumet, pour approbation aux membres du CS, un rapport contenant les résolutions et les recommandations prises par le CS. Ce rapport est adopté au plus tard un mois après la fin des travaux. Il est envoyé à la Coordination du projet qui fait suivre aux membres du consortium.

Article 4 : Dispositions finales

4.1 : De la confidentialité

Toutes les délibérations et informations obtenues lors du CS sont confidentielles.

4.2 : De la Discipline et des sanctions

Les membres du CS sont tenus de participer à toutes les réunions et autres activités du CS. Toutefois, en cas de force majeure (maladie, conflit d'agenda, etc.), le membre du CS empêché doit en informer le Président du CS.

Avant la tenue d'une session du CS, tout membre ayant un intérêt personnel direct ou indirect, ou un conflit d'intérêt relatif aux sujets à l'ordre du jour doit le signaler aux autres membres.

Tout membre du CS peut être relevé de sa fonction avant l'expiration de son mandat pour les deux raisons suivantes : (i) absence non justifiée à deux sessions plénières consécutives du CS, (ii) faute lourde (conflit d'intérêt, corruption, diffusion d'information confidentielle, etc.) portant atteinte à l'image de marque de ACCEPT.

4.3 : Des moyens de fonctionnement du CS

Le CS bénéficie du soutien logistique, administratif et financier de la Coordination du projet ACCEPT.

4.4 : Des amendements

Sous réserve du respect des dispositions statutaires, le présent règlement intérieur peut être amendé à la demande des deux tiers des membres du CS lorsque les circonstances l'exigent.

Adopté par le Comité Scientifique le 19 janvier 2021.

La Présidente de séance,

Dr Maty Ba DIAO



LISTE INITIALE DES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE DU PROJET ACCEPT

N°	NOM & PRENOM	SEXE	GRADE / SPECIALITE	INSTITUTION DE RATTACHEMENT	ADRESSE (tél, email)
1	Guy-Florent ANKOGUI-M'POKO	M	PhD, Géographe	Université de Bangui, RCA, Directeur Scientifique du PRASAC	ankogui@yahoo.fr +235-68586974 / +236-72266894
2	Alexandre ICKOWICZ	M	Dr Vétérinaire, PhD Zootechnicien Pastoraliste UMR SELMET (CIRAD - INRAE - SupAgro)	CIRAD Campus international de Baillarguet, 34398 Montpellier cedex 5 - France	Tel : +33 (0) 4 67 59 37 04 ; Sec : +33 (0) 4 67 59 38 63 Fax : +33 (0) 4 67 59 38 25 ; Email : alexandre.ickowicz@cirad.fr
3	Bara OUOLOGUEM	M	Ph.D Nutrition Animale, Directeur de recherches, Membre de l'Académie des Sciences du Mali	IER Bamako (à la retraite), Mali	223 76 46 15 30/223 63 97 56 81 ouologuembara@yahoo.fr baraouologuem@gmail.com
4	Guy Apollinaire MENSAH	M	PhD, Directeur de recherche du CAMES en Zootechnie et Faune	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), Bénin	ga_mensah@yahoo.com, mensahga@gmail.com +22995229550/+22997490188
5	Mahamadou CHAIBOU	M	Professeur/Enseignant-chercheur zootechnie	Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger	malamchaibou@yahoo.fr (227) 96553097/ 90885077 ; (227) 20 31 55 31
6	Christine RAIMOND	F	DR en géographie	CNRS, UMR Prodig, France	christine.raimond@univ-paris1.fr
7	Chantal Yvette ZOUGRANA	F	Professeur Zootechnicienne	Université de Bobo (Burkina Faso)	cykabore@yahoo.fr ; + 2267072 32 71
8	Maty Ba DIAO	F	Agronome, Dr en Zootechnie	Dakar, Sénégal	ba.diao.m@gmail.com , +221-776411958



				Ex Chercheur à l'ISRA/Sénégal et Coordinatrice régionale du PRAPS/CILSS, Burkina	
--	--	--	--	--	--

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Maty Ba DIAO

Vice-Présidente : Christine RAIMOND